

LA LETTRE DU CONSEIL

N° 18 - Conseil Municipal du 27 janvier 2010

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration : Julien PETIT
Alain CADAN ayant donné procuration à Jean-Pierre GINET,

CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Pierre CALLOUD, Villette
- Jacques BUISSIERE, La Ville

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Nolan BON-BETEMPS, Tarency
- Manal BOUROU, Chef-lieu
- Medine KIYAK, Le Plot
- Manon PIN-JANIN, Chef-lieu

REHABILITATION - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - CONVENTION CAUE

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le C.A.U.E mène avec les collectivités et leurs syndicats qui le souhaitent, des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions de mission d'accompagnement.

Dans le cadre du projet d'extension de groupe scolaire, le CAUE peut accompagner la commune dans la définition du programme de création d'une école maternelle.

Cette mission qui correspond à 10 journées de travail sera rémunérée à hauteur de 4 200 € (3 journées de travail sont prises en charge par le département).

Le Conseil Municipal, approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION POUR LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le contrat de délégation du service public (DSP) de la commune de La Biolle conclu avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX arrive à échéance le 30 septembre 2010. Lors d'une précédente réunion, compte tenu de la responsabilisation du fermier dans l'exercice de l'exploitation du service, le Conseil Municipal s'est prononcé pour poursuivre la gestion du service de l'eau selon le mode de la délégation de service public à compter du 1er octobre 2010 et pour un nouveau contrat d'affermage d'une durée de 12 ans.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par le code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment que le projet de contrat de DSP doit être approuvé par le Conseil Municipal préalablement au lancement de la consultation.

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation de la procédure de délégation de service public.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation et décide d'engager la procédure de mise en concurrence du contrat de délégation du service public de l'eau et de procéder aux avis de publicité.

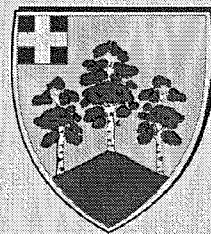
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DGE 2010

Rapporteur Jean-Pierre GINET

- AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU GROUPE SCOLAIRE

A la suite de l'étude menée par la société CREER (T.TASSAUX) il apparaît que plusieurs préconisations pourraient être mises en œuvre rapidement et permettre des gains énergétiques significatifs.

La Biolle



Mairie de La Biolle

41, place de l'église

73410 LA BIOLLE

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

www.la-biolle.fr

Votre prochain
Conseil Municipal :
Le 31 mars
à 20h30 en mairie.

Une 1^{ère} tranche de travaux pourrait être réalisée et portée sur les postes suivants :

- Isolation des murs sur locaux non chauffés
- Isolation des planchers bas par projection
- Isolation du plancher haut
- Calorifugeage des tuyauteries de chauffage

Le montant des travaux relatifs à cette 1^{ère} tranche s'élèverait à 39 000 € H.T. (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention correspondant à ces travaux.

- **PROLONGEMENT DU CHEMINEMENT PIETONNIER ROUTE DE LA CHAMBOTTE**

Aucun trottoir n'est aménagé actuellement sur la portion de route départementale comprise entre l'Eglise et le carrefour des routes de la Chambotte et de l'Ebène.

La création de ce trottoir permettrait de sécuriser les enfants qui se rendent en direction, dans un sens du groupe scolaire et dans l'autre sens des arrêts de bus situés derrière l'Eglise. Il devrait être réalisé avant la réfection du tapis d'enrobé de la route par le Conseil Général.

Le montant total des travaux envisagés s'élève à la somme de 36 000 € H.T.

Le Conseil Municipal affirme son intérêt pour ces projets et demande à Monsieur le Préfet de la Savoie, les subventions les plus élevées possibles dans le cadre de la répartition de la DGE 2010.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Maire présente une simulation prospective des finances communales impactées par le projet de rénovation-extension du groupe scolaire prévu sur les années 2013-2014.

Cet investissement nécessite dès aujourd'hui une grande rigueur budgétaire, sans recours à l'emprunt, pour dégager un maximum d'autofinancement pour que l'impact des annuités d'emprunt ne génère pas une augmentation d'impôts insupportable pour les contribuables.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la simulation budgétaire et du pré programme de travaux proposé par la commission des travaux.

OUVERTURE DE CREDIT

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Afin de régler des travaux avant le vote du budget, le Conseil Municipal accepte une ouverture de crédit sur diverses opérations pour un montant total de 46 000€.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

URBANISME

Rapporteur Jean CALLOUD

- **APPROBATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - REVISION DU PLU**

Par délibération en date du 25 novembre 2009, le Conseil Municipal a prescrit le redémarrage des études relatives à la révision du PLU.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la commission d'urbanisme a analysé les offres remises et propose de retenir pour la conduite de cette étude, le bureau « Terre d'Urbanisme » situé à Voglans, ayant présenté une offre d'un montant de 19 640 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve l'offre du bureau « Terre d'Urbanisme » et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

- **PROJETS D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT**

Monsieur Jean CALLOUD, Adjoint à l'urbanisme, présente les projets d'aménagement des secteurs de La Ville et d'en Rossey réalisés par le cabinet Lieux Dits. Des rencontres avec les différents propriétaires ont été organisées.

Le Conseil Municipal adopte ces schémas d'aménagement et arrête le principe d'un cheminement piéton sans en fixer le tracé exact. Des emplacements réservés seront inscrits dans le prochain PLU.

SOUTIEN A HAITI

Rapporteur Jean RABEYRIN

VOAM (association savoyarde de solidarité avec Haïti) veut s'investir pour aider ses partenaires non directement touchés par le séisme mais confrontés à l'afflux des populations qui ont tout perdu à Port au Prince ; ils arrivent démunis de tout. Elle veut aussi les aider à se réinstaller durablement de façon à ce qu'ils n'aillent pas à nouveau grossir les bidonvilles de la capitale.

VOAM accompagne, depuis une quinzaine d'années, les habitants de la commune rurale du Limbé, à 200 km au nord de Port au Prince, qui se mobilisent pour faire vivre leurs écoles et pour développer des activités économiques.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 750€, proposée par la commission des Solidarités, au profit de l'association VOAM.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2010.

BOURSE DE VOYAGE D'ETUDE SOLIDAIRE

Rapporteur Marie-Andrée COLLEON

Nicolas TARDIVEL, étudiant à l'école de gestion et de commerce de Chambéry, demeurant à Villette à La Biolle, s'est inscrit au 4L Trophy, raid organisé pour venir en aide aux écoliers marocains afin de leur offrir une scolarité plus confortable. Il demande si la commune veut être partenaire de son projet.

La commission des Solidarités propose d'instaurer une bourse de voyage d'étude solidaire de 200€ sous certaines conditions :

- Présentation, par l'étudiant, du projet devant le Conseil Municipal,
- Projet à but humanitaire respectant les habitants et les lieux,
- L'étudiant doit être en relation avec une association ou groupe local sur le lieu du projet,
- 1 étudiant, au moins, doit habiter La Biolle,
- L'étudiant doit présenter, au retour, un compte-rendu de son action humanitaire.

Le Conseil Municipal accepte l'instauration d'une bourse de voyage solidaire d'un montant de 200€ et les conditions d'obtention fixées par la commission des Solidarités.

Avec 1 abstention, Madame Anne-Lucie GROSJEAN et 2 votes contre, Messieurs Pascal CURIOS et Pierre GOURY, le Conseil accepte le versement de cette bourse au profit de Monsieur Nicolas TARDIVEL pour sa participation au raid 4L Trophy.

BAIL DE LA BOUCHERIE

Rapporteur Isabelle BOURDIS

Par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil Municipal approuvait le bail de location avec la SARL ALCANTARA pour l'ouverture d'une boucherie.

La création du fond de commerce n'ayant pas été à la hauteur des prévisions, par manque de clientèle et problèmes de personnel ; l'activité n'étant pas viable, le magasin a fermé début août.

Monsieur ALCANTARA, représentant la SARL ALCANTARA, par courrier du 25 janvier 2010, demande la résiliation de son bail car son entreprise éprouve des difficultés à assumer ces charges et honorer le remboursement de ces échéances. Son comptable confirme la fragilité de son entreprise.

Le Conseil Municipal accepte de résilier le bail commercial avec la SARL ALCANTARA avant la fin de la période triennale et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Luc BERNARD, attaché, demande une mutation pour pourvoir un poste de secrétaire général.

Pour assurer son remplacement, le Conseil Municipal décide de créer un poste de technicien territorial ou de rédacteur. (Cadre B de la Fonction Publique Territoriale).

Le Conseil souhaite bonne réussite à Luc dans l'exercice de sa nouvelle fonction et le remercie pour tout le travail qu'il a accompli, au service de notre population, pendant 8 ans et demi.

PREEMPTION SAFER

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du 15 décembre, le Conseil Municipal avait décidé de poursuivre l'acquisition, par préemption par la Société d'Aménagement Foncier et de l'Espace Rural, d'un tènement au Nant Burnier, pour le compte de la Commune à hauteur de 6 500€.

Le Conseil Municipal, dans la mesure où la commune n'a pas la possibilité de se retirer de la procédure après fixation du prix par le Tribunal, décide d'arrêter cette procédure d'acquisition et classera ce tènement en emplacement réservé au prochain PLU, compte tenu de son inscription au Plan de Protection Risques et Inondations.

INFORMATIONS DIVERSES

- VOIRIE

- comptage route du Parc :

Maurice PAGET, Adjoint aux travaux donne le résultat du comptage effectué sur la route du Parc

Sens La Biolle - Albens :

Nombre moyen de véhicules par jour : 342 voitures (VL) + 3 poids lourd (PL)

Vitesse moyenne VL : 31,2 km/h

V 85 (vitesse en dessous de laquelle 85% des véhicules circulent) : 43,9 km/h

Les véhicules roulant à plus de 50 km/h représentent 3,2% du nombre de véhicule

Les véhicules roulant à plus de 60 km/h représentent 0,5% du nombre de véhicule

Sens Albens - La Biolle :

Nombre moyen de véhicules par jour : 305 voitures (VL) + 2 poids lourd (PL)

Vitesse moyenne VL : 34,5 km/h

V 85 (vitesse en dessous de laquelle 85% des véhicules circulent) : 47,0 km/h

Les véhicules roulant à plus de 50 km/h représentent 7,1% du nombre de véhicule

Les véhicules roulant à plus de 60 km/h représentent 1% du nombre de véhicule

Les travaux de mise en sécurité se limiteront dans un 1^{er} temps à la pause de panneaux afin de renforcer la signalisation existante et au rétablissement du régime de priorité à droite pour les véhicules empruntant la route principale.

- Projet de cheminement route de l'orme - étude UGUET

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le cabinet Uguet a identifié 3 tronçons distincts sur la voie communale.

Le 1^{er} tronçon débutant au carrefour de « Lachat », d'une longueur de 550 m présente des caractéristiques suffisantes pour permettre l'aménagement d'une voie piétonne de 1,50 et le croisement de 2 véhicules, sous réserve d'acquisition de délaissé de voirie.

Des propositions concrètes d'aménagement sont attendues pour le 5 février sur ce secteur.

Le 2^{ème} tronçon débutant à l'intersection de la route de l'Orme et du chemin « de la vie de la guerre » et s'achevant devant la place de l'Eglise, ne permet pas l'implantation d'un trottoir sans la démolition de murs de clôture / et ou de soutènement.

Le coût des travaux et les emprises foncières étant particulièrement importants, le cabinet Uguet ne remettra qu'un chiffrage au ratio des aménagements, mais n'approfondira pas les études pour le moment.

Le 3^{ème} tronçon de la route de l'Orme situé à l'arrière de la place de l'Eglise ne présente pas de difficultés majeures. Plusieurs options restent possibles, la mise en place d'un sens unique partiel pour sécuriser les arrêts bus ou le maintien à 2 sens de circulation de la voie.

Un complément d'étude intégrant l'aménagement sommaire du parvis de l'Eglise est demandé au cabinet Uguet.

- DENEIGEMENT

Maurice PAGET remercie les services techniques pour le service assuré et rappelle les règles suivantes :

- les routes communales sont déneigées en priorité ; les chemins privés de lotissement sont également déneigés lorsque l'état de la voirie le permet,
- ne pas garer de véhicules sur la voirie car ils gênent le passage du chasse neige,
- les trottoirs doivent être déneigés par les propriétaires devant chez eux sur 50m.

Il remercie également certains propriétaires qui ont déneigé le trottoir au-delà de leurs habitations.

- ALPHABETISATION

Marie-Andrée COLLEON, Adjointe aux Solidarités, rappelle qu'en lien avec l'ADACA des cours d'alphabétisation sont dispensés aux personnes ne parlant pas le français ou désirant se perfectionner. Les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie.

- STAGE 1^{ER} SECOURS

Rapporteur Pierre GOURY

Les Sapeurs Pompiers de La Biolle proposent d'organiser, comme en 2009, une formation de 1^{er} secours civique (PSC1) ouverte à tous. Le prix de la formation est de 50€ par candidat pour un groupe de 10 personnes.

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à cette formation comme en 2009, à hauteur de 30€ par habitant de La Biolle.